

# **SOLIDARITÉ, PARENTÉ ET URBANISATION À BAMAKO**

## **CHOIX DES UNITÉS D'ENQUÊTES**

ROBERT VUARIN

ORSTOM Bamako

Je me propose de présenter ici les options prises lors de la sélection des unités d'enquêtes choisies au départ du programme de recherche mené à Bamako sur «les dynamiques de la protection sociale en Afrique de l'Ouest». Cette sélection étant informée par les options stratégiques préalables de cette recherche, c'est donc la problématique initiale de celle-ci que je voudrais faire ressortir au travers de cette opération méthodologique de sélection : mais dans la mesure également où cette sélection a nécessité un travail de localisation et de concrétisation de la problématique, ce sont quelques données fondamentales sur l'interaction des stratégies familiales de résidence et de l'urbanisation de la capitale du Mali qui fourniront la matière et l'objet de ces choix méthodologiques et stratégiques. Ce texte rend donc compte d'une étape préparatoire au recueil empirique, consacrée au dépouillement d'une documentation locale concernant les grandes caractéristiques géographiques et sociologiques du développement de Bamako, où cette enquête doit principalement être menée, après sélection des sous-ensembles urbains représentatifs des diverses formes de vie sociale que produit cette métropole.

### **1 PROBLÉMATIQUE**

Cette recherche vise à décrire les procédures, institutions, valeurs réalisant les grandes logiques sociétales de prise en charge collective d'un individu privé de moyens personnels de réponse face à une situation exceptionnelle de dénuement économique, relationnel (ou autre) ; il s'agit donc de comprendre les mécanismes pratiques et symboliques, de «l'aide» et de «l'entraide». Mais au delà de la description, les rapports de concurrence, de

complémentarité (ou l'absence de relations) entre ces logiques de solidarité sont supposés significatifs des grandes tendances évolutives de la société globale : car ces logiques recouvrent des champs d'action sociale structurés par des «acteurs» promouvant leurs propres institutions de «protection sociale», c'est-à-dire, en fin de compte, d'intégration et d'encadrement des individus et des groupes. Par hypothèse ont été isolés les champs de l'étatique (avec l'appareil de la sécurité sociale, les politiques sociales, le parti unique), du religieux (dont la charité est l'instrument majeur d'intervention), du marchand ou de l'économique (articulant l'appareil exogène de l'assurance, et endogène de la «tontine») et enfin du civil (qui coordonne des institutions volontaires ou assignées autour de l'axe central de la parenté).

Deux distinctions préliminaires semblent utiles pour aborder ce domaine vaste :

- une distinction théorique, tout d'abord, entre aide et entraide. Le premier terme désigne une relation hiérarchique entre deux partenaires de statut inégal, l'un démuné et l'autre nanti en capital économique, ou social (des relations), ou politique (une autorité légitime autorisant la délivrance de conseils, de permissions ou d'interdictions). Dans ce cas, la relation d'aide est irréversible (ce qui circule du donateur au solliciteur ne peut circuler en sens inverse) et s'il y a échange, c'est de prestations de natures hétérogènes. A l'inverse, le second terme désigne une relation paritaire entre partenaires de statuts égaux, où le même service, fourni par l'un (ou les uns) peut être rendu par l'autre (les autres). Relations donc «verticale» dans un cas, «horizontale» dans l'autre, où, surtout, peut fonctionner, ou non, la réciprocité du service. Enfin, par convention terminologique, j'appellerai solidarité l'ensemble du domaine constitué par les dispositifs et les valeurs gouvernant l'aide et l'entraide.

- une distinction empirique ensuite, entre solidarités intra-familiales et extra-familiales. Il apparaît en effet (ce qui devra faire l'objet d'une vérification) que le conditionnement culturel impose le recours préférentiel à un donateur membre du même groupe familial et qu'au sein de cette institution, la réponse de celui-ci se conforme à un sentiment d'obligation, de devoir de satisfaire à la demande (avant même, souvent, son expression) : l'institution étant elle-même productrice de hiérarchie, la relation verticale (d'aide) domine donc normalement le champ de la coopération intra-familiale ; enfin cette institution se distingue, par son caractère imposé, ou «hérité», de toutes les autres, qui doivent être volontairement instituées et entretenues.

Mais si cette distinction est pertinente, alors ses conséquences sont importantes : car c'est aussi de l'articulation des solidarités intra-familiale et extra-familiale que dépend la structuration de l'ensemble du domaine de la coopération sociale. Aussi est-il particulièrement signifiant d'examiner les pratiques et valeurs d'aide ou d'entraide à partir de la variation du groupe familial, c'est-à-dire de ses dimensions, de son épanouissement démographique, de son potentiel de réponse aux sollicitations. C'est cette variation, dont dépend la sélection des unités d'enquêtes, que l'on va examiner dans ses principales déterminations.

Dans une première phase, l'enquête consistera en une série d'entretiens semi-directifs (à partir d'un guide d'entretien standardisé) auprès de trois catégories d'informateurs (chefs de famille, épouses, célibataires des deux sexes) menés dans deux zones d'enquête choisies pour leur représentativité des situations familiales de la population bamakoise. Le but de ces enquêtes sera de recenser les institutions de solidarité existantes, les critères sociologiques de leur recrutement et de leur utilisation. Cette première phase sera suivie de la passation d'un questionnaire quantifié autorisant la vérification statistique des grandes relations identifiées entre facteurs agissant sur la coopération, pour un échantillon

plus vaste. Le problème que pose donc le démarrage de cette première phase est celui de la sélection des unités d'enquêtes, qui doivent recouvrir un éventail aussi exhaustif que possible de situations susceptibles d'influer sur les modalités de la coopération, de façon à ce que celle-ci ressorte éclairée sous ses principaux aspects. Les frontières du groupe de parenté étant supposées constituer une limite particulièrement significative des grands principes d'activation de la solidarité, assignée en deçà et élective au delà, on fondera le choix de ces unités d'enquêtes sur ce critère de la dimension de la famille.

## 2 DYNAMIQUES DE LA FAMILLE

Evidemment, l'opposition entre solidarité imposée et volontaire doit être nuancée : en dehors du groupe familial des contraintes s'imposent (la communauté religieuse, le voisinage, le sexe) qui orientent les comportements. Mais aussi les frontières du groupe ne sont pas déterminées de façon totalement normative, puisque sa composante fait l'objet d'un ajustement permanent, plus ou moins activement produit et contrôlé par le chef de famille en fonction de pressions intérieures et extérieures multiples. On définira donc la famille, ou plutôt le groupe de parenté localisé, comme un collectif d'extension variable, objet dynamique d'une stratégie volontaire d'expansion ou de compression de la part de son chef (ou parfois de son conseil) dans le cadre d'un espace propre ; sa (ou une de ses) particularité(s) majeure(s) est d'établir une relation particulière entre ses membres : l'obligation d'une solidarité active, évidente pour ceux qu'elle unit. La prise en charge d'un parent, matérielle (nourriture, logement, soins) ou spirituelle (reconnaissance identitaire, sécurité affective) est unanimement reconnue comme « naturelle » et normalement respectée, ce que la culture exprime avec force de multiples façons. On peut ainsi considérer cette obligation de solidarité comme un critère empiriquement repérable de définition de la composition du groupe de parenté localisé.

Il faut s'arrêter sur la dialectique de l'expansion et de la contraction de la famille : car cette respiration appartient en propre au mode de fonctionnement traditionnel de la parenté dans la majorité des populations soudanaises : celle-ci connaît en effet un mouvement permanent d'expansion, mais scandé par des procès réitérés de division du groupe (et de réduction des sous-groupes), soit volontairement décidés en vue d'harmoniser son fonctionnement, soit provoqués par des conflits, qui ont d'ailleurs les mêmes effets de régulation fonctionnelle.

Dans le cas, par exemple, de la parenté *Banmana* (Bambara), deux principes décident de l'expansion du groupe familial, principes dont cependant le jeu normal entraîne l'inversion du processus, c'est-à-dire la scission du groupe :

- la filiation patrilinaire, conjuguée à la patrilocalité, est responsable de l'agglomération dans l'espace d'habitation du chef de famille, de ses frères cadets, de ses fils et de leurs épouses et enfants (auxquels s'ajoutent parfois les familles castées et/ou captives qui peuvent lui être attachées, ainsi que, parfois, des ascendants très âgés). Trois générations classificatoires sont ainsi normalement réunies (*fa, denw, modewn*). Le principe de descendance patrilinéaire (*fasiya*) constitue un groupe socialement et politiquement uni, solidaire, et surtout une unité économique soudée par un patrimoine commun (*cien*, formé par les grands champs familiaux (*foroba*), le bétail, les greniers familiaux, les dots des filles), géré par le *fa* et que complètent les moyens de production propres aux ménages individuels (petits champs *foro*, outils, ustensiles domestiques). La filiation patrilinéaire est donc responsable de l'aggrégation pluri-générationnelle des hommes du lignage et de leurs épouses dans le groupe de

parenté localisé. Mais elle est aussi responsable d'une première ligne de fracture en son sein : lorsque le groupe devient économiquement ingérable parce que trop vaste au regard des contraintes productives (insuffisance ou éloignement des champs), des ménages conjugaux cadets le quittent pour constituer des hameaux de culture dans des espaces vierges, acquérant ainsi une relative autonomie économique et politique. Le départ de ces *foro* (littéralement «champs» ou «famille-champs») (Samaké, La famille Bambara du Jitumu, 1977) est dans ce cas collectivement décidé, conformément aux intérêts du collectif, avec lequel ils restent liés, à moins qu'ils n'aient été provoqués par des conflits au sein du groupe. Ces départs peuvent être (avec les événements guerriers) à la source de pérégrinations longues et complexes qui restent marquées dans le folklore du groupe ultérieur comme une fondation d'origine du lignage (*du*) appelé par la suite à faire souche et à s'accroître.

- le second principe d'expansion est l'alliance et la prise en compte de la lignée maternelle: la résidence patrilocal entraîne l'arrivée dans le groupe paternel des épouses des fils et frères et donc son accroissement numérique (malgré le départ des filles) et sa reproduction. Mais l'accroissement du groupe de parenté n'est pas seulement, pour un individu, lié à cet accroissement physique de ces corésidents : les alliances, collectivement décidées, tissent des relations étroites entre groupes du mari et de l'épouse, et entre leurs enfants, qui disposent ainsi des relations avec le lignage de la mère, et leurs oncles maternels. Il y a là un principe de démultiplication très puissant de la parentèle, fondé sur une relation moins exigeante et rigide que du côté du père, où crainte et respect dominant, mais tout aussi efficace en matière de solidarité, et que l'individu peut activer très profondément : une «parenté élastique», selon l'expression de Samaké :

«C'est ainsi que la famille s'élargit et que partout où un membre de la famille va, il trouve des cousins, des parents éloignés (...) Et on préfère s'en trouver plutôt que de les éloigner. Ces alliances matrimoniales sont un canal d'élargissement de la famille.» (Samaké, 1977 ; p20).

Pour peu, enfin, que les co-épouses d'un polygame s'entendent entre elles, leurs propres groupes paternels s'ajoutent donc, pour un enfant à celui de sa mère naturelle, et ce réseau peut être extrêmement vaste. Cependant la polygamie est aussi très souvent source de conflits entre co-épouses, et entre les enfants de celles-ci : c'est une nouvelle ligne de fracture au sein de la grande famille patrilinéaire. Car les «familles-champs» s'en séparent le plus souvent selon l'appartenance à une même mère, avec ou sans conflit, mais plus fréquemment avec. Le principe matrilineaire (et donc l'alliance) est donc potentiellement autant un facteur d'agrégation que de division des groupes familiaux. Ce même principe est d'ailleurs à l'œuvre de façon latente en temps normal puisque «les femmes entrent en ligne de compte quand la lignée devient assez importante et que pour désigner les sous-groupes, on les désigne par le nom de leur mère» (Samaké, 1977).

Au travers de ces deux principes responsables de l'élasticité de la parentèle et des variations des limites du groupe de parenté localisé en milieu rural traditionnel (mais que l'on va voir parfaitement fonctionner, sous certaines conditions, en milieu urbain contemporain), on entrevoit que l'expansion du groupe familial est regardée comme un processus normal, tendant à l'intégration du plus grand nombre de membres possibles. Certes, on aperçoit aussi des comportements et des modèles normatifs contribuant à la compression volontaire de celui-ci, par départ d'unités conjugales (les départs d'individus étant généralement considérés comme provisoires). Mais, le destin normal de cette restriction est de donner naissance à une nouvelle expansion plus libre ou mieux contrôlée,

faite d'épouse(s), d'enfants, voire de parents hébergés. La logique propre au groupe de parenté localisé est donc avant tout celle de son accroissement et de l'application active d'une obligation d'entraide entre ses membres.

Mais on entrevoit aussi, au travers de ce modèle traditionnel, l'importance déterminante que peut avoir pour la constitution et l'extension du groupe son rapport à l'espace : c'est ce dernier qui conditionne son existence et impose, à l'inverse, le principal obstacle à la réalisation de son objectif d'expansion. Celui-ci n'est en effet réalisable que s'il peut se matérialiser dans un espace collectif propre, s'il dispose d'un lieu et de place. On peut considérer comme toujours valable dans son principe cette proposition avancée par Jean Rouch en 1954 à propos des Songhaï :

«Tous les groupes sociaux, plus ou moins caractérisés, se trouvent inscrits sur le terrain : au couple correspond la maison, à la famille réduite correspond la concession et l'on retrouve à l'intérieur du village des ségrégations en quartiers de nobles, captifs, artisans, pêcheurs.» (Rouch, 1954, p 31).

C'est donc l'espace disponible et la disposition de l'espace (le fait d'en posséder la maîtrise et de choisir qui l'on y admet) qui décideront, en ville en particulier, de la forme que pourra prendre le groupe de parenté localisé (ou de son niveau maximal dans l'emboîtement hiérarchique du lignage) et qui fourniront au chef de famille les limites de sa stratégie d'expansion. Bien évidemment l'accès à l'espace repose sur les capacités économiques, en ville plus qu'à la campagne. Mais le capital relationnel peut corriger cette correspondance. Le fait de constituer une unité économique viable est aussi une condition de détermination de la taille du groupe : lorsque les revenus s'individualisent, ce qui est la règle en ville mais affecte, aussi la campagne, il doit exister un seuil de revenu à partir duquel l'individu ne contribue plus au budget du chef de famille, mais tend à fonder son propre ménage. De même, à un seuil supérieur, un revenu en élévation autorise l'accroissement numérique du groupe, ou sa démultiplication et donc aussi sa pluri-localisation.

Il ya donc tout lieu de prendre en compte de façon conjointe l'histoire du groupe familial et son trajet spatial dans l'espace urbain, dans la mesure où leur conditionnement est réciproque : on considèrera que les limites de la solidarité intra et extra-familiale dépendent des opportunités d'inscription dans l'espace des groupes familiaux et l'on fondera donc le choix des unités d'enquêtes sur les types «d'unités spatio-familiales» que l'on rencontre majoritairement dans une zone donnée. Certes, il reste à déterminer si la solidarité, ou le sentiment d'obligation maximum est restreint, pour tous les domaines de l'aide, aux limites de la concession, ou s'il peut aussi réunir des concessions parentes mais distantes : mais incontestablement, la séparation physique s'accompagne d'une autonomisation, même lorsque ce n'est pas un conflit qui en décide.

### **3 FAMILLE ET RÉSIDENCE URBAINE**

Cette relation entre parenté et espace a bien entendu été étudiée de longue date par les sciences sociales. Plusieurs de ses formes ont été repérées :

- la délocalisation d'une partie du groupe familial urbain (le fait de quitter l'espace du groupe d'origine) a depuis longtemps été signalée comme manifestation du dépérissement en ville de la famille étendue traditionnelle (normalement co-extensive au segment de lignage) et de l'émancipation de la cellule conjugale, c'est à dire des cadets (frères et fils du lignage) (cf par exemple Bouquillon-Vaugelade et Vignac-Buttin, 1972).

la multiplication de ce même lignage a plus récemment été examinée, en réaction à cette première analyse, comme forme d'existence de celui-ci géographiquement éparpillée mais sociologiquement unifiée. Elle donne lieu à de véritables stratégies résidentielles concertées et à long terme pour tenter de regrouper spatialement les segments éparpillés par les aléas de l'accès au foncier ; mais même lorsque le rassemblement physique ne peut être réalisé, l'unité politique, économique, culturelle du groupe le plus large est maintenue, entretenue, activée dans les occasions marquantes. Il a été ainsi montré que l'éparpillement résidentiel n'interdit pas le fonctionnement homogène et centralisé du lignage le plus vaste. (cf. Osmont in Le Bris, Marie, Osmont, Sinou : Famille et résidence, 1988).

Ces deux processus montrent la surdétermination des conditions de résidence par des logiques purement sociales : émancipation des cadets ou maintien de l'unité lignagère. Ici, l'usage de l'espace concrétise des stratégies sociales. Mais à l'inverse, les contraintes de l'espace urbain peuvent s'imposer à la vie sociale ; c'est ce que l'on peut appeler - la surlocalisation, lorsque le lieu module le groupe. Les auteurs signalés plus haut (Famille et résidence) insistent aussi sur l'importance de ce processus dans les villes africaines actuelles :

«Généralement considérée comme la réplique urbaine de l'habitat rural traditionnel, la concession est aussi le produit du «principe du lotissement» qui, fixant des limites inamovibles, impose par voie de conséquence des formes et des agencements nouveaux» (op.cit., p7).

Il ne s'agit pas là seulement de la recherche obstinée d'un lieu à soi, mais aussi de l'adaptation des objectifs sociaux aux opportunités foncières. Le marché foncier a ainsi une influence déterminante sur la localisation et sur le façonnage physique des parents que concrétisent les limites de la concession (*so*), plus ou moins co-extensif au groupe lignager (*du*), limites dont a fait l'hypothèse qu'elles matérialisent la distinction entre deux formes de solidarité, intra-et extra-familiale. Il est donc essentiel de connaître ces opportunités d'accès au lieu d'habitation, à «l'inscription sur le terrain des groupes caractérisés», pour reprendre Rouch, de manière à identifier les trajets effectués dans l'espace urbain, et les trajectoires historiques vers la réalisation du modèle normatif de la famille. Car chaque étape de ce trajet est susceptible de peser sur le recours à l'une ou l'autre de ces deux formes de solidarité, et sur leur combinaison. Chaque moment de ces parcours constitue des «unités spatio-familiales», étapes d'un cheminement résidentiel et moments d'une production sociale. L'étude de ces unités doit permettre d'identifier les bornes, imposées par la résidence urbaine, de l'obligation et du choix dans les stratégies de recours à l'autre. Ainsi peut-on espérer saisir les rapports fonctionnels entre ces deux formes : Les recours au voisin, au corrégionnaire, à l'ami ou au collègue de travail varient-ils en proportion directe ou inverse du recours au parent ?

C'est donc, plutôt que le quartier au sens purement géographique, ou administratif, le type de construction familiale que telle zone de la ville autorise qu'il nous faut choisir comme guide de sélection des unités d'enquêtes, un mixte d'espace et de pratique sociale, de façon à isoler les situations typiques de recours aux principes de la coopération sociale.

De fait, la ville de Bamako se caractérise à la fois par une très rapide modification de l'espace urbain et par une très forte mobilité des «ménages», phénomènes dont la corrélation nous intéresse fortement. Nous partons donc des grands traits de l'urbanisation bamakoise pour ensuite examiner les types de trajectoires sociales effectuées dans cet espace, et sélectionner sur cette base les unités d'enquêtes.

## 4 L'URBANISATION BAMAKOISE

Commentaire préliminaire sur les sources : Les données statistiques et les études qualitatives sur le développement urbain de Bamako sont rares. Cela explique l'autorité acquise par un document de synthèse émanant du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Banque Mondiale publié en 1982, en préparation du «Projet Urbain». Ce document, intégrant les données statistiques disponibles, jusqu'au recensement de 1976, se fonde également sur une enquête inédite auprès de 2 000 ménages, dont cependant les conditions de réalisation ne sont pas précisées ; de nombreuses imprécisions, erreurs, incohérences émaillent ce texte. Aussi est-il délicat d'utiliser un document peu fiable, bien qu'en position de monopole du savoir urbanistique et sociologique sur la ville. C'est pourtant ce que font les autres documents consultés, généralement mémoires de fin d'étude de l'ENSUP, en histoire, géographie et sociologie, qui souvent reprennent sans recul critique les informations, catégories d'analyse, conclusions de ce document, le transformant en une sorte de vulgate. Cependant, quelques excellents travaux d'étudiants réussissent à dépasser cet écueil, complétant ces données douteuses par une enquête propre. Sous ces réserves, je reprendrai cependant la catégorisation proposée par ce document pour identifier morphologiquement les quartiers de la ville, que je considère à la lumière de mon expérience comme pertinente, catégorisation que je compléterai par quelques indications sur les dynamiques sociales propres à la population bamakoise (cf en bibliographie la liste des documents consultés).

Le principe directeur du développement de la ville de Bamako est, comme souvent en Afrique, celui d'une extension horizontale et centrifuge (plutôt qu'une densification du centre), à partir d'un centre historique considéré comme site d'origine : le quartier de Bozola et le marché de *Dabanaani* («quatre grandes portes») fourniraient l'emplacement de l'ancien Tata (fortification de terre) de la première ville, que ces «quatre grandes portes» franchissaient au moment de l'arrivée des français (fin du XIX<sup>e</sup> siècle). Ceux-ci construisent à proximité la ville coloniale (actuel «centre commercial»), qui elle-même s'entoura de quartiers «indigènes», abritant la main d'œuvre directement attachée aux colons, quartiers «lotis» ou «tramés» dont le plan en damier répondait à un besoin de contrôle de ces populations (actuels quartiers de Misira, Bagadaji, Bamako Kura à l'Est, de Dar Salam, Bolibana à l'Ouest). La ville continua de s'étendre concentriquement à l'est et à l'ouest, canalisée au sud par le fleuve niger et au nord par des collines inconstructibles, hormis celle de Kuluba, siège des autorités successives. À la veille de l'indépendance, et immédiatement après (1950-1965), une nouvelle zone concentrique de quartiers lotis, destinés aux employés de l'état, vint s'ajouter au cœur de la ville (Hamdallay, Bajalan, Ntominkòròbugu à l'Ouest, Quinzabugu et Korofina à l'Est) pendant que l'ouverture du pont de Badala permettait une première occupation organisée de la rive sud (Badalabougou, puis Quartier- Mali). C'est après les années 60 que se produit une intense explosion urbaine provoquée par la libéralisation de l'exode rural jusqu'alors contrôlé par le régime de Modibo Keïta : densification des quartiers centraux, mais surtout extension des périphériques par le fait d'une intense installation «spontanée» ou «illégal» dans des quartiers dits spontanés : Bankoni - Sikoroni, Fajigila au Nord, et la quasi totalité des quartiers du sud du fleuve (Sabalibugu, Jikoroni Para, Bako Jikoroni, Magnambougou). Quelques quartiers tramés récents sont installés dans ces zones éloignées du centre (Lafiabugu à l'ouest, Jelibugu à l'Est, Sogoninko, Daudabugu au Sud). Enfin, dans la dernière période, l'urbanisation, prolongée très loin du centre, rejoint et intègre la première couronne de villages périphériques, produisant d'immenses ensembles au statut juridique confus (Sebeninkoro, Samé à l'Ouest, Moribabugu à l'Est, Niamakoro et Yirimajo au Sud, pendant que des lotissements périphériques sont tracés au delà des villages.

L'urbanisation actuelle se caractérise donc par :

1) un accroissement démographique intense : de l'indépendance à la fin des années 1980, la population urbaine est 5,5 fois plus nombreuse (si l'on admet les données du dernier recensement, généralement considéré comme sous-estimatif) :

**Tableau 1 : Évolution de la population de Bamako**

Année	Population	Source
1945	37 000	RecT Administratif colonial
1960	129 000	enquête démographique (?)
1966	161 284	recensement
1974	327 000	comptage municipal
1976	419 239	recensement
1983	718 701	données corrigées du Rct
1987	646 163	recensement

Source : Diabaté, 1985 et recensements

En 1968, la cessation de contrôle de l'exode rural provoque le doublement de la population citadine en six ans. Puis un second doublement (pour le moins) intervient en 13 ans, entre 1974 et 1987. Le solde migratoire se conjugue depuis à la croissance naturelle de la population : de 1976 à 1983, l'accroissement moyen annuel est estimé par le document B.M. à 7%, dont 3,3% d'accroissement naturel et 3,6% de migrants soit « 17 000 personnes affluant tous les ans vers la capitale attirées par les possibilités d'emploi » (doc. B.M., p 47).

2) l'extension géographique est évidemment la conséquence de ce phénomène ; la surface urbanisée augmente de la façon suivante :

**Tableau 2 : Évolution de la surface urbanisée**

Année	Superficie en ha
1920	100
1930	600
1958	1230
1960	1620
1968	2600
1976	4390
1983	7000

Source : Diabaté, 1985

---

1 - Ce chiffre est celui utilisé par le doc B.M. On constate que cette correction du recensement de 1976 est supérieure au chiffre du recensement de 1987. On peut interpréter cette différence plus sûrement en l'attribuant à la sous estimation affectant le recensement de 1987, car cette correction provient d'une projection des taux d'accroissement antérieurs de la population citadine, taux dont rien n'indique qu'ils auraient baissé.



Cette extension se réalise dans les trois directions qu'autorise la topographie (Est, Ouest, Sud) ; il est intéressant de noter la répartition de la croissance urbaine entre les quatre cadrans de la ville.

**Tableau 3 : Répartition des accroissements de population et de surface de 1976 à 1983 dans les cadrans de la ville**

Cadran	Pop 76	Pop.83	Tx d'acc. annuel	% pop sup de 76 à 83	% du total des terrains urbanisés de 76 à 83
Nord-Ouest	178 800	251 000	5	40	11
Nord-Est	149 600	228 000	6,2	52	26
<i>Total Nord</i>	<i>328 400</i>	<i>479 000</i>	<i>5,6</i>	<i>49</i>	<i>37</i>
Sud-Ouest	63 000	139 000	12	120	50
Sud-Est	27 800	57 000	10,7	105	13
<i>Total Sud</i>	<i>90 800</i>	<i>196 000</i>	<i>11,3</i>	<i>115</i>	<i>63</i>
<i>Total</i>	<i>419 200</i> (?)	<i>675 000</i> (?)	<i>8,45</i>	<i>61</i>	<i>100</i>

Source : doc B.M.

3) Il faut enfin noter un point extrêmement important pour nous, puisqu'il rend compte d'une première caractéristique globale des «unités spatio-familiales» des diverses parties de la ville : en allant du centre vers la périphérie, les densités de population diminuent, ce qui indique soit que la dimension des «familles» diminue vers la périphérie, soit que la surface qu'elles occupent est plus grande :

**Tableau 4 : Densités de population par types de quartiers**

quartiers classés	Bozola	600 h/ha
selon leur	tramé ancien	300/400 h/ha
éloignement du	tramé récent	200/250 h/ha
centre :	spontané	150/200 h/ha
(cf infra)	tramé en formation	50 h/ha

Il importe d'identifier plus précisément les populations qui produisent ce développement urbain. L'accroissement de population est estimé annuellement, on l'a vu, à 7% de 1976 à 1983, se répartissant pour moitié entre immigration et croît naturel. Mais on peut affirmer que la croissance urbaine n'est pas seulement due à l'afflux de population additionnelle : les déplacements de la population résidente au sein de la ville, ses migrations inter-quartiers donc, sont certainement tout aussi responsables, sinon plus, du remodelage de la ville. Considérons donc ces deux grands flux :

1) La population additionnelle s'insère dans l'espace urbain de deux manières :  
- elle s'installe illégalement dans les zones périphériques non-loties, augmentant ainsi la population des «quartiers spontanés» (qui absorbent ainsi 45% de l'accroissement total de population, selon le doc. B.M.). Elle s'insère aussi dans les villages périphériques, qui

deviennent des têtes de pont de l'exode rural, ce qui accentue leur caractère latent de foyers d'accueil «ethniques», ou pour le moins régionaux. C'est le cas de Senou ou de Nyamakoro au sud, pour les populations du sud du Mali (Bobo, Minyanka, Senufo) ou de Sebeninkoro et Samé au nord ouest (originaires du Mandé, du Khasso, etc). Chacun des quartiers ou des villages de la couronne urbaine constitue ainsi une sorte de sas pour les populations venant des régions voisines.

- mais elle s'insère aussi dans les unités résidentielles et familiales des anciens quartiers du centre, comme personnes hébergées ou locataires, contribuant ainsi davantage à augmenter le nombre de personnes par ménage qu'à créer de nouveaux foyers» (doc. B.M., p48). C'est dans ce cas la densification des quartiers anciens qui résulte de cet apport, dont la sédentarisation en ville est vraisemblablement progressive.

Deux procès d'accueil donc de la population additionnelle : l'insertion dans des unités familiales vastes et établies de longue date dans les quartiers centraux, qui semble plutôt concerner des migrants individuels saisonniers ou définitifs, plutôt jeunes et ayant avec le chef de concession des relations de parenté, de dépendance, d'affinité d'origine ou de communauté de travail entretenues souvent depuis plusieurs générations ; ou bien l'installation autonome, peut-être plus collective (famille nucléaire) et plus définitive aussi, dans des quartiers périphériques «illégaux», installation plus massive que la première, plus nettement responsable de l'expansion géographique de la ville. L'ensemble de ces procès explique l'inégalité des densités entre centre et périphérie : entassement au centre-ville dans la concession déjà nombreuse d'un parent ou d'un protecteur, ou installation autonome à la périphérie d'une famille nucléaire.

Or la disponibilité foncière de la périphérie n'attire pas seulement les nouveaux bamakois c'est toute la population citadine de vieille souche qui y recherche aussi l'espace nécessaire à l'épanouissement d'une cellule familiale se détachant des concessions surpeuplées des quartiers centraux et anciens. L'extension géographique de la ville n'est donc pas seulement, ni peut-être principalement, le fait de l'exode, mais aussi de déterminismes sociologiques plus profonds et plus massifs. Et ceux-ci nous intéressent, puisqu'ils sont liés à la variation des contours de «groupe de parenté localisé».

2) Ces migrations inter-quartiers sont responsables d'un remarquable paradoxe de l'urbanisation bamakoise : il n'y a pas, dans cette ville, ou il y a de moins en moins, correspondance directe entre ancienneté de l'implantation urbaine et centralité de la résidence, mais plutôt tendance à la correspondance inverse. La périphérie est l'objet des aspirations foncières des populations les plus anciennement citadines lorsqu'elles sont privées, pour diverses raisons, de la disposition autonome de la concession familiale : tous les conflits internes ou les tendances centrifuges au sein de la famille élargie, en particulier celles que l'on a vu à l'œuvre dans la dynamique traditionnelle du groupe de parenté, peuvent alimenter cette aspiration et ce flux.

Ces migrations inter-quartiers sont présentées par le document Banque Mondiale de la façon suivante :

«Entre 1976 et 1983, les migrations à l'intérieur de Bamako ont touché 18% des ménages, soit 22 400. Elles se traduisent par des mouvements importants à partir des quartiers anciens vers les quartiers récents et notamment vers l'habitat spontané.

Les quartiers anciens ont enregistré au cours des 7 dernières années un solde négatif, plus de 1 500 ménages ont émigré en moyenne par an et 450 s'y sont installés. Parmi ces derniers, 375 sont issus d'autres régions du pays, ce qui signifie que peu de gens issus des

quartiers de Bamako viennent s'y installer. On ne peut toutefois parler du dépeuplement du «tramé ancien» puisque le taux d'accroissement enregistré pendant cette période est de 3,3% (taux égal au solde naturel de la ville). Il semble que l'accroissement de la population s'effectue par augmentation de la taille du ménage qui est passé de 6 personnes en moyenne en 1976 à 7,9 actuellement.

Les quartiers d'habitat spontané ont accueilli en moyenne 2 000 ménages par an dont 1 100 personnes (sic : lire ménages?) en provenance des autres quartiers de la ville. La part du tramé ancien dans l'alimentation de ce type d'habitat est loin d'être négligeable (740 ménages par an).

L'autre zone d'accueil importante est constituée par l'habitat tramé ancien qui accueille en moyenne 1200 ménages annuellement (750 viennent d'autres quartiers de la ville, dont 540 issus des quartiers anciens).

Les quartiers de villas reçoivent environ 400 ménages par an, essentiellement originaires de Bamako et notamment des quartiers anciens (240 environ)» (doc. B.M, p.60).

Une des plus importantes conséquences de cette rapide extension est relative au droit foncier : le fait que la zone urbaine rejoigne ou dépasse la ceinture des premiers villages renforce l'ambivalence, ou la confusion, du droit foncier urbain. Droit moderne d'une part, pour lequel les autorités publiques détiennent et attribuent le sol dans le cadre d'opérations de lotissement en principe planifiées et viabilisées, droit coutumier ensuite pour qui ce sont les chefs de village qui en disposent et concèdent une parcelle de sol villageois au demandeur, autrefois pour un prix symbolique (cola, poulet, 1000 Francs CFA) aujourd'hui à des tarifs de plus en plus spéculatifs (transformant ainsi le domaine communautaire en profit privé). L'attribution est alors soit totalement anarchique, soit prend des allures de plan en damier. Mais lorsque l'autorité publique finit par cadastrer ces zones (et, plus rarement les viabiliser), elle respecte peu les rues spontanément dessinées, et tranche alors des rues définitives dans le vif des concessions déjà construites. Cependant, les habitants des parcelles conservées voient leurs droits confirmés, pendant que ceux des constructions détruites bénéficient théoriquement d'une attribution de parcelles de substitution de la part des autorités municipales. Ainsi les distributions coutumières sont-elles à terme entérinées par l'administration : c'est ce qui explique la ruée des bamakois sur ces zones urbaines lointaines mais au prix d'accès encore relativement abordable, et dont le caractère précaire, ou illégal, est finalement minimisé par cette confirmation de l'attribution coutumière par l'administration.

Vient enfin compliquer cette situation juridique un pseudo-droit qui s'insinue dans ses ambiguïtés : des personnes privées, dépourvues de toute légitimité coutumière ou moderne, mais disposant des moyens politiques ou économiques nécessaires pour s'en attribuer une, organisent des lotissements sauvages dont elles attribuent les parcelles sur un mode spéculatif, soit par l'achat de vastes zones auprès des chefs coutumiers soit par rachat des parcelles dans les quartiers spontanés (ainsi, 40% des propriétaires fonciers de ces quartiers n'y résident pas, selon Sidiki Traoré, 1988).

Procédures d'attribution, modes d'obtention, statut juridique et prix des parcelles varient ainsi fortement du centre à la périphérie de la ville. Cette diversité explique que ce soit dans les confins lointains de la capitale, villages, quartiers spontanés ou parfois lotissements officiels que des citoyens de vieille souche mais bloqués dans leur accès à la propriété

foncière dans le centre, ou souvent en conflits avec des parents pour des héritages que la polygamie paternelle embrouille, victimes de l'entassement, de la promiscuité, des disputes entre frères ou épouses dans les anciennes concessions surpeuplées, chercheront à réaliser leur aspiration à un espace propre où constituer une cellule familiale mieux contrôlée.

Pour résumer, deux grands flux migratoires peuvent être identifiés:

- l'un, centripète, est constitué de migrants jeunes et saisonniers, accueillis au centre dans des familles anciennes ; peut-être faut-il y ajouter celui, de même sens mais distinct, du rapprochement vers le centre-ville (au sens géographique, mais aussi économique, décisionnel, social) des bénéficiaires de l'ascension sociale (dont la visée ultime est le quartier de villas)

- l'autre, centrifuge, alimenté par des citoyens anciens, se dirige du centre vers la périphérie pour y trouver l'assise foncière nécessaire à la réalisation d'un modèle de développement familial, et y rencontre des citoyens très récents, ruraux rejoignant la cité ou rejoints par elle. Ce sont ces mouvements qui donnent aux différents quartiers leur morphologie et leurs caractéristiques sociologiques actuelles, que l'on va décrire maintenant.

## 6. TYPES DE QUARTIERS

Ces quelques données permettent d'apprécier plus sociologiquement la typologie élaborée par le document Banque Mondiale.

L'histoire de l'expansion urbaine est relativement facile à lire : au centre ancien s'ajoutent successivement et concentriquement des quartiers nouveaux qui repoussent les limites de la ville jusqu'aux villages périphériques qu'elle englobe peu à peu. Mais cette poussée s'effectue dans des conditions juridiques variables, conférant à chaque auréole des caractères morphologiques distincts. La catégorisation du document combine ces trois critères de l'ancienneté, du statut juridique et de la morphologie pour donner la typologie suivante :

### A- QUARTIERS CENTRAUX ANCIENS

Bozola, considéré comme site initial de la ville et donc quartier le plus ancien (avec l'ouest de Niaréla), est habité par des familles très vastes (parfois 200 personnes), Bozo (pêcheurs), maraboutiques (Touré, Haidara, Kalé, Koromaga), commerçantes (Koné, Diawara). Le quartier abrite un marché permanent, où des commerçants non-résidents tiennent boutique, attirant de nombreux migrants saisonniers, hébergés dans les vieilles familles autochtones. La réputation de ses vieilles mosquées attire également de nombreux étrangers (élèves coraniques, mendiants).

Le centre commercial est l'ancienne ville coloniale, actuellement centre administratif et marchand, peu habité, sinon par des hauts cadres maliens et par des européens.

### B- QUARTIERS TRAMÉS ANCIENS

Ils ont été construits pendant la phase coloniale (1930-60) pour loger et contrôler la population africaine employée par l'appareil colonial. Les concessions y étaient à l'origine vastes (60mx60m ou 60mx130m) mais ont connu depuis de nombreuses vicissitudes

(héritage, location, vente). Les densités sont fortes, les familles vastes mais animées d'un net mouvement centrifuge ; les fonctionnaires de tous niveaux y sont, depuis l'origine, majoritaires. Ces quartiers sont :

- au nord-est : Bagadaji, Niarela, Medina kura, Misira ;
- au nord-ouest : Bamako kura, Dravela, Bolibana, Dar salam, Bajalan, Ntominkorobugu, Hamdallay.

#### C- QUARTIERS TRAMÉS RÉCENTS :

Ils prolongent, à partir de 1960, les précédents. Issus d'une initiative publique, ils abritaient surtout des fonctionnaires, qui y sont encore nombreux. Ces quartiers ont absorbé 23% de l'excédent de population entre 1976 et 1983, grâce aux locations offertes dans les anciennes cours.

- au nord : Lafiabugu et Jikoroni (à l'origine village de lépreux en traitement à l'institut Marchoux)
- au sud : (urbanisé à partir de la mise en service du pont de Badala en 1960) : Badalabugu, Quartier Mali, Daudabugu, Sogoninko, Banankabugu.

#### D- QUARTIERS DE VILLAS :

Grandes parcelles, densités faibles, habitat en dur, architecture européenne, destinés à la location à une population très aisée par des propriétaires spéculateurs, ces quartiers représentent le symbole de la promotion sociale.

- nord : Hippodrome, Korofina, Quinzambugu, Niarela-sud, Jelibugu
- sud : Badala-sema, nouvelle-sema, (la SEMA-Société d'Equipements du Mali est une société mixte réalisant des villas moyennes en lotissement, en principe destinées à des cadres moyens, mais faisant l'objet d'une intense spéculation, en particulier au niveau des attributions).

#### E- QUARTIERS TRAMÉS EN FORMATION :

Le document B.M. désigné ainsi soit des extensions des quartiers précédents, plus ou moins administrativement contrôlés, soit des quartiers nouveaux, construits ou projetés, mais déjà tracés ; les concessions y sont moins vastes qu'au centre, en cours de construction, souvent en dur («vérandas», villas) :

- au nord : Jelibugu
- au sud : Banankakura, Falajè.

#### F- HABITAT SPONTANÉ :

Généralement situé dans les pourtours urbains, mais aussi dans les interstices des anciens quartiers, il est formé de constructions souvent anarchiques, parfois régulières, toujours autorisées par une autorité locale. La surface des parcelles est faible, les densités fortes. Souvent ces quartiers se greffent sur un ancien quartier villageois. Ils ont absorbé 45% de la population additionnelle entre 1976 et 1983, mais ils accueillent aussi les habitants du centre accédant à la «propriété» :

au Nord : Bankoni-Sikoroni, Fajigila

au Sud : Sabalibugu, Nyamakoro, Jikoroni Para, Bako Jikoroni, Magnambugu.

### C- LES VILLAGES

Enfin, rejoints par la ville, objets des convoitises foncières, lieux de transition du droit coutumier en droit foncier moderne, ou du droit à la spéculation, sont le carrefour des courants centrifuges et centripètes : homogénéité et brassage ethnique et socio-économique y cohabitent :

au Nord : Samé, Sebeninkoro

au Sud : Nyamakoro, Senu.

Les trois dernières catégories sont difficiles à distinguer car elles tendent à se recouvrir ou s'imbriquer dans les pourtours urbains, qui sont à la fois d'anciens noyaux villageois, des espaces d'urbanisation incontrôlée et des noyaux de lotissement planifié. Leur population est donc extrêmement diverse et l'on peut s'attendre à y trouver une sociabilité complexe, s'auto-produisant progressivement selon des formes inédites.

## 7- TYPES D'UNITÉS SPATIO-FAMILIALES

Quels types de familles ces quartiers sont-ils susceptibles d'abriter?

La famille, on l'a vu, évolue entre deux pôles, que définissent quelques caractéristiques liées : à un pôle la stabilité résidentielle, la propriété de la concession, l'ancienneté et l'étendue du groupe ; au pôle opposé, une famille réduite (généralement au ménage), de statut résidentiel précaire (hébergement, location, occupation illégale) et instable dans l'espace urbain. On peut supposer de plus que ces deux pôles s'opposent quant à leur position sur l'échelle des revenus, ou du moins que l'entretien d'une famille vaste soit conditionné par un revenu important (ou la convergence de plusieurs revenus) et qu'à l'inverse, un revenu faible oblige à une situation précaire. Mais cette correspondance peut être modifiée par de multiples facteurs (par exemple l'adoption d'un modèle « moderne » de la famille conjugale, qui est souvent le fait de cadres aux revenus élevés). La circulation entre ces deux pôles est réciproque, dans la mesure où une famille en situation précaire et instable tend vers la stabilité et l'expansion, et où une famille bien assise, vaste et stable tend à générer des départs de ses ménages nucléaires.

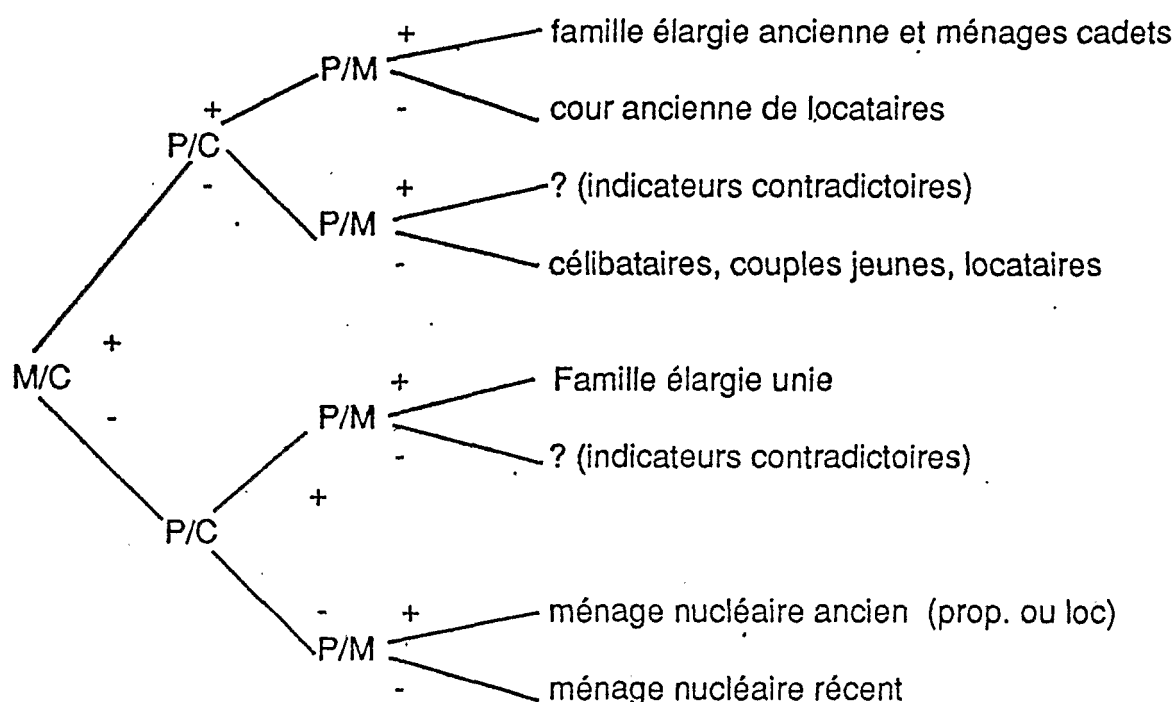
Un certain nombre de situations typiques de ces pôles et des étapes intermédiaires peuvent être identifiées ; elles peuvent se définir conjointement par des critères descriptifs (taille, revenu, statut résidentiel) et par des critères dynamiques (stabilité du déplacement, reproduction simple (pas d'expansion), élargie ou négative (scission)). De même, les trajets spatiaux et les trajectoires sociales sont certainement scandées par des ruptures professionnelles ou familiales, qu'il est nécessaire d'appréhender pour comprendre la genèse des unités spatio-familiales.

Mais en attendant que l'enquête identifie ces dynamiques, on peut aller plus loin dans l'approche descriptive de ces unités et de leur localisation, grâce aux données du recensement de 1987. On y trouve en effet, pour chacun des quartiers des 6 communes de la ville, outre le nombre de concessions, de ménages, d'habitants hommes et femmes, la population totale et son taux d'accroissement depuis 1976, des ratios très éclairants des

types d'unités spatio-familiales que chacun de ces quartiers abrite : nombre de ménages par concession, de personnes par concession, et de personnes par ménage. Ces données permettent, sinon de se former une image très précise des quartiers, puisqu'il s'agit de moyennes et que ceux-ci admettent toujours une certaine diversité, du moins de forger dans la comparaison des images contrastées rendant compte à grands traits de leur population typique.

J'ai retenu le nombre de ménages par concession comme principal critère discriminant: il rend compte en effet de la correspondance entre un espace domestique et un groupe localisé, des dimensions et des frontières de ce groupe. Mais il faut immédiatement compléter ce premier indicateur par celui du nombre de personnes par concession : car une famille dans sa cour peut être élargie ou nucléaire : un ménage de 20 personnes, ou plus, n'est évidemment pas du même type qu'un ménage de 6. En fait, deux types opposés se rencontrent seulement : si la concession ne comporte qu'un ménage unique, alors celui-ci est de taille réduite ; car les concessions très peuplées abritent toujours un grand nombre de ménages, généralement trois ou plus, dans ce dernier cas, il peut s'agir soit d'une famille étendue scindée en plusieurs unités conjugales reconnues comme ménages (dont on peut supposer qu'elle est depuis longtemps installée et peut-être propriétaire de sa cour), soit d'une cour de ménages locataires, ou sans liens entre eux autres que de co-résidence (ou d'une situation mitigée: une famille souche louant à des ménages étrangers). Un moyen existe de distinguer ces deux situations: les ménages de locataires, généralement de condition économique faible, se composent d'un nombre plus réduit de membres.

Ces trois critères (ménages/concession, personnes/concession, personnes/ménages) doivent donc permettre d'identifier les unités spatio-familiales que chaque quartier comporte de manière typique. Si l'on affecte chacun de ces critères d'une valeur positive ou négative en fonction de sa position par rapport à une valeur moyenne, on peut dresser un arbre logique conduisant aux différents types de groupes localisés :



La moyenne autour de laquelle chaque indicateur est qualifié comme positif ou négatif peut être choisie à partir soit de la moyenne de la ville, soit de celle de chacune des communes. Pour plus de précisions, c'est ce dernier choix qui a été fait. Les valeurs de ces moyennes globales sont les suivantes :

**Tableau 5 : dimensions moyennes des unités spatio-familiales par commune**

Commune	tx d'accroissement annuel de 76 à 83	m/C	P/C	P/M
1	8,37	1,7	9,5	5,7
2	1,41	2,8	17,2	6,1
3	0,38	2,6	17,8	6,9
4	3,67	1,9	11,8	6,2
5	5,80	1,5	9,3	6,3
6	8,97	1,4	7,9	5,8
<i>total ville</i>	<i>4,19</i>	<i>1,8</i>	<i>11,2</i>	<i>6,1</i>

On peut déjà noter une nette correspondance entre le nombre de ménages par concession et l'éloignement du centre : les communes 2 et 3, les plus centrales, ont environ 3 ménages par cour, celles de la périphérie nord (1 et 4) se rapprochent de 2 et celles du sud (5 et 6), les dernières urbanisées, de 1 ménage/concession. De même, la correspondance est nette entre nombre de ménages/concessions et nombre de personnes/concessions, ce qui est logique (plus il y a de ménages, plus les cours sont peuplées) ; mais il est plus intéressant de remarquer une relation entre ces deux valeurs et la troisième, les ménages apparaissant d'autant plus étroits que la concession est peu peuplée, en personnes et ménages. Et ces correspondances évoluent, spatialement cette fois, dans le même sens : cours et ménages peuplés au centre-ville, restreints à la périphérie

Le tableau 6 présente dans le détail ces valeurs pour chacun des plus importants quartiers (les plus petits quartiers et les lieux-dits n'ont pas été retenus). (cf. page suivante). Les quartiers sont classés dans ce tableau par ordre décroissant du nombre ménages/concession et en cas d'égalité de deux quartiers sous ce rapport, par ordre décroissant du nombre de personnes par concession.



**Tableau 6 : famille-résidence par quartier**

	tx	M/C	P/C	P/M	H/F
(1)					
medina kura (2)	-1,09	3,8	23,5	6,3	+
dravela (3)	-1,4	3,6	28,6	7,9	-
oulofobugu (3)	0,42	3,5	21,2	6,1	+
misira (2)	-2,68	3,3	22,1	6,7	+
lasa (4)	3,95	3,1	20,6	6,8	+
bamako kura (3)	-0,22	3,0	22,1	7,5	-
niarela (2)	0,39	3,0	18,8	6,2	+
hamdallay (4)	0,41	2,9	18,2	6,4	+
bozola (2)	-5,1	2,7	20	7,3	-
ensemble	3,2	21,7	6,8		
(2)					
korofina sud (1)	3,08	2,6	11,7	4,6	+
sogoninko (6)	4,33	2,1	13	6,3	?
torokorobugu (5)	5,66	2,1	12,6	5,9	-
quartier Mali (5)	0,90	2	12,5	6,3	-
badalabugu (5)	0,11	2	12,1	6,1	-
jikoroni (4)	4,13	2	11	5,5	-
lafiabugu (4)	3,31	1,9	12,6	6,9	-
banconi (1)	5,79	1,8	10,6	5,8	+
ensemble		2,06	12	5,9	
(2 bis)					
mekin sikoroni (1)	11,1	1,6	8,9	5,4	+
fajiguila (1)	13,13	1,6	8,4	5,3	+
jelibugu (1)	13,82	1,5	10	6,5	-
daudabugu	6,04	1,5	9,6	6,4	-
(3)					
sema badala (5)	-4,43	1,3	10,6	8,4	-
centre commercial (3)	-3	1,3	10,1	7,5	+
kalabankura (5)	14,82	1,3	9,7	7,2	-
magnambugu (6)	4,13	1,3	8,1	6,2	+
falajè (6)	9,06	1,3	7,6	5,7	+
janegela (6)	8,27	1,3	7,5	5,5	-
senu (6)	9,94	1,3	7,5	5,7	+
bulkasumbugu (1)	14,42	1,3	7,4	5,9	-
sabalibugu (5)	11,87	1,3	7,2	5,7	-
sebeninkoro	11,36	1,2	7,3	6,1	-
sokoroji (6)	24,82	1,2	6,9	5,7	-
nyamakoro(6)	20,11	1,2	6,8	5,7	-
dogoduma (4)	-	1,2	6,6	5,6	+
kalabanbugu (4)	7,48	1,2	5,9	4,8	+
sema II (5)	-	1,1	6,9	6,4	-
misabugu (6)	11,39	1,1	6,1	5,3	+
ensemble		1,2	5,2	5,8	

Sources : données préliminaires du recensement de 1987

tx : taux d'accroissement de la population de 1976 à 1987

M/C : nombre moyen de ménages par concession

P/C : nombre moyen de personnes par concession

P/M : nombre moyen de personnes par ménage

H/F : rapport de masculinité (+ : plus d'hommes que de femmes).

On notera que cette série présente une corrélation d'une remarquable constance entre ces trois ratios, qui évoluent parallèlement et en raison inverse du taux d'accroissement de la population : celle-ci est négative dans les quartiers du centre, aux concessions peuplées, et atteint 25 % dans les quartiers les plus éloignés, aux ménages exigus. Ce fait confirme l'importance du courant centrifuge signalé, et le peuplement de la périphérie par des citadins de vieille souche quittant le centre. On peut schématiser ce mouvement en comparant deux quartiers en position opposée :

**Tableau 7 : Comparaison de deux quartiers en position extrême**

Quartiers	Tx	M/C	P/C	P/M
dravela(3)	-1,4	3,6	28,6	7,9
sokoroji(6)	+24,2	1,2	6,9	5,7

Source : tableau 6

Le tableau 6 permet de faire ressortir très clairement l'existence de trois grands types d'unités spatio-familiales, qui apparaissent distinctivement dans trois groupes de quartiers ((1), (2) et (2bis), (3)), s'échelonnant du centre à la périphérie, et parmi lesquels on choisira les unités d'enquêtes. On désignera ces types par les valeurs idéaltypiques des trois ratios :

- A) Type «3-21-7» (3 ménages/concession, 21 personnes/concession, 7 personnes/ménage)

Ce type d'unité, localisé au centre ville (communes 2 et 3), dans des quartiers dits «tramés anciens» construits avant l'indépendance, est certainement constitué de familles élargies comprenant des ménages cadets (ou des familles locataires) : c'est de ce type d'unités que se détachent des ménages venant peupler les nouveaux quartiers de la périphérie.

Dans ce premier ensemble de quartiers, celui de Bozola a été choisi comme premier lieu d'enquête. Les ratios qui lui sont propres ne sont pas les plus proches du type idéal (2.7, 20, 7.3, perte de 5.1 % de population) ; mais il présente les plus nettes caractéristiques d'ancienneté des unités familiales et une sociabilité de quartier des plus denses, sur un espace restreint, maîtrisable par l'enquête qualitative. L'antiquité de ce quartier explique que les familles qui le composent y soient vastes (jusqu'à 200 personnes), très stables, propriétaires d'une ou plusieurs concessions, implantées depuis plusieurs générations. La sociabilité intra familiale est très forte et ces grandes familles sont entre elles liées par des inter-mariages qui donnent une forte cohésion à la communauté locale. Le quartier présente donc des conditions de stabilité résidentielle et de développement familial proches du monde villageois et de ses modèles normatifs du groupe de parenté : on peut le considérer comme un «village dans la ville». Il est donc intéressant d'y examiner la solidarité et les formes d'entraide extra-familiales qui apparaissent dans ces conditions presque idéales de fonctionnement de la solidarité intra-familiale.

**B) Le type «2-12-6» (2 ménages, 12 personnes par concession, 6 personnes par ménage)**

Se rencontre dans des quartiers construits dès l'indépendance, dits «tramés récents» (zones extrêmes de la partie nord, zones intermédiaires de la partie sud) et dont la population augmente (environ 4%). Il est difficile d'attribuer à ce type une configuration spatio-familiale univoque : il peut s'agir de deux ménages parents dans la même cour, ou d'un ménage propriétaire et un locataire. Le nombre de 6 personnes par ménage indiquerait plutôt un ménage relativement bien installé. Aucun quartier n'a encore été sélectionné dans ce type de quartier ; mais la partie est de Lafiabugu semble offrir les caractéristiques les plus proches de ce type.

**C) Le type «1-6-5» (1 ménage de 5 personnes dans une concession comportant une ou des personnes supplémentaires)**

Est caractéristique des quartiers les plus périphériques, en cours de peuplement (+ 12%), où s'imbriquent espace villageois, installations spontanées et lotissements très récents). L'instabilité de la résidence et l'isolement d'un groupe familial restreint sont les principales particularités de cet ensemble de quartiers, qu'à l'inverse du premier ensemble, on peut définir comme résultant de l'intrusion de «la ville dans le village».

Deux zones d'enquête ont été pré-sélectionnées, et l'une sera définitivement choisie après une première approche qualitative : il s'agit de Nyamakoro, immense ensemble de 30 000 habitants à l'extrême sud, dont le peuplement et le statut juridique sont très hétérogènes, et de Fajigila, au nord-est, plus réduit (et donc maîtrisable dans une enquête), constitué d'un noyau villageois ancien (jumanzana) sur lequel se greffe un quartier mi-spontané et mi-planifié qui s'étend en permanence aux marges de la ville (Fajigila).

## **8- CONCLUSION**

Deux zones urbaines opposées constitueront donc les unités d'enquête, zones caractérisées par la présence dans un espace possédant une identité, offrant un environnement social spécifique (un quartier), de types d'unités spatio-familiales (familles co-résidentes dans une concession) elles-mêmes produites par la conjonction de modèles sociaux (deux tendances contradictoires à l'expansion et à la scission, usant des principes fusionnels et fissionnels de la patrilinéarité et de la matrilinéarité) et de contraintes matérielles (le niveau de revenu, les droits fonciers). Chacune de ces unités se définit par une configuration particulière du groupe familial, de son extension et donc des frontières en deçà et au delà desquelles s'exerce le devoir de solidarité ou le recours contractuel à l'autre. Ainsi peut-on espérer construire une image des interrelations entre les deux grands principes de solidarité.

Peut-on aller plus loin dans la formulation d'une hypothèse relative à cette co-variation? Les deux hypothèses inverses sont envisageables : celle de la correspondance directe, et celle de la correspondance inverse. Si l'on prend l'exemple de la solidarité de voisinage, incontestablement extra-familiale mais tout aussi dépendante des trajets spatiaux et des mécanismes de production de la famille, qui définit les partenaires en présence dans cette

sociabilité, on peut supposer :

- soit que la solidarité de voisinage est fortement accentuée dans les quartiers où les familles sont stables (implantation ancienne, familles vastes, propriétaires), dans la mesure où la constitution et l'entretien d'une sociabilité de voisinage dépendent d'une fréquentation régulière et de la confiance, de la reconnaissance de respectabilité que la stabilité autorise.

- soit, à l'inverse, qu'une faible sociabilité intra-familiale, due à l'étroitesse des groupes familiaux et donc à la faiblesse des recours qu'ils permettent, ainsi qu'une implantation récente dans une zone peuplée d'étrangers doivent produire, à titre de compensation et en vue de l'intégration locale, une forte sociabilité de voisinage.

Le début de l'enquête menée à Bozola et les contacts pris dans les quartiers périphériques confirmerait plutôt cette dernière hypothèse, puisque la présence de vastes familles anciennement implantées semble, au centre, épuiser l'ensemble des recours solidaires, d'une part, et que les quartiers récents semblent animés d'une multitude d'initiatives collectives ne rassemblant pas des parents, mais des voisins.

## BIBLIOGRAPHIE

BA Mamadou Fadiala.- Morphologie et comportement socio-économique d'un quartier spontané de Bamako : le cas de Bakaribugu. *Mémoire ENSUP*, 1988, 127 p.

BLENEAU D., La COGNATA G.- L'évolution de la population bamakoise. *Études maliennes*, n°3, 1972.

BLENEAU D.- Démographie bamakoise. *Études maliennes*, n°18, 1976.

DEMBÉLÉ Zoumana.- Contribution géographique à l'étude démographique des quartiers périphériques de Bamako : le cas de Sokoroji. *Mémoire ENSUP*, 1986, 84 p.

DIABATÉ Yamadou.- Les migrations inter-quartiers dans le district de Bamako et leurs incidences socio-géographiques sur le secteur oriental : le cas de Jelibugu. *Mémoire ENSUP*, 1987, 58p.

DIAKITÉ Mariatou .- Pression démographique et système d'organisation familiale dans le district de Bamako. Etude de cas : le quartier de Quinzambugu. *Mémoire ENSUP*, 1987, 58p.

DOUGNON Bailé.- Évolution de la croissance urbaine sur la rive droite de Bamako. *Mémoire ENSUP*, 1987, 54p.

Le BRIS, OSMONT, MARIE, SINOÛ.- Famille et résidence dans les villes africaines. Paris, *l'Harmattan*, 1987

Ministère de l'Administration Territoriale et du Développement à la Base ; Direction du Projet Urbain.- Programmation décennale des investissements, étude du développement urbain de Bamako. *Banque mondiale, groupe 8*, sd (1984?).

MOHAMMED Youssouf Ag .- Le micro-commerce songhoï dans le district de Bamako. *Mémoire ENSUP*, 1985, 51p.

ROUCH Jean .- Les songhaï, Paris. *Mémoires de l'Institut d'éthnologie*, 1954.

SACKO Seydou .- Monographie de Bamako. *Mémoire ENSUP*, 1989, 52p.

SAMAKÉ Maximin.- La famille Bambara du Jitumu, Bamako. *Centre Joliba*, 1987, 65 p.

SIDIBÉ Idrissa .- Les transformations de la vie rurale dans le péri-urbain de Bamako : l'exemple de Sénou. *Mémoire ENSUP*, 1987 86p.

SISSOKO Sambou .- Le problème d'assainissement à Jikoroni Para.Cas de Djenekabougou. *Mémoire ENSUP*, 1986.

SOUMBOUNOU Mamy.- Problèmes et modalités d'insertion des migrants dans l'activité urbaine. *Mémoire ENSUP*, 1988, 69p.

TRAORÉ Sidiki .- Les quartiers spontanés autour des villes sahéliennes : le cas du district de Bamako. Bamako, CILSS - Institut du Sahel, programme RÉSadOC. *Synthèse et revue bibliographique* n°1, 1988.

**INSTITUT DES SCIENCES HUMAINES**

BP. 159 - Tél : (223) 22 63 78 Bamako Mali

**ÉTUDES MALIENNES**

Revue trimestrielle n°45, 1991

Directeur de publication

Kléna SANOGO

Comité scientifique

Kléna SANOGO  
Mamadou Bandiougou TRAORÉ  
Issiaka BAGAYOKO  
Abdoulaye BARRY  
Moussa SOW  
Tiéman DIARRA  
Ibrahima SONGORÉ

Comité de Rédaction

Rédacteur en chef

Ibrahima SONGORÉ

Membres

Amadou DOUMBIA,  
Félix Yaouga KONÉ  
Jean-Yves-Kamana TRAORÉ

**SOMMAIRE**

	Page
- Profil ethnographique du peuplement touareg dans le Gourma (zone de l'Agachar ou Beli) par Hamidou MAGASSA.....	5
- Solidarité, parenté et urbanisation à Bamako : choix des unités d'enquêtes par Robert VUARIN.....	22

Tirage : 500 exemplaires

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

N° : 35090 ex 1

Cpte : B

M

P64